



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. MONDOLONI, M. PUGLIESI à M. HABANI, M. VOGLIMACCI à M. VANNUCCI, Mme SICHU à Mme BERNARD, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme VILLANOVA à M. ARESU, Mme MASSEI à Mme OTTAVY, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Mondoloni est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181128-2018_246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2018

Affichage : 03/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mercredi 28 novembre 2018
Délibération N°2018/246

**Modification du programme d'acquisition de véhicules neufs
pour l'année 2018**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Lors de sa séance du 28 mai 2018, le conseil municipal a adopté la délibération N°2018/104 portant sur l'acquisition des véhicules nécessaires à l'activité de ses services. Depuis la Collectivité de Corse a avisé la Ville d'un changement de son règlement d'aides aux communes, ce qui rend nécessaire la prise d'une nouvelle délibération et la modification du tableau de financement. En effet la participation attendue n'est plus de 75 %, comme envisagé précédemment, mais de 40 %.

A cette occasion, des amendements sont proposés au programme afin de faire face à des besoins apparus en cours d'exercice et à maîtriser les coûts grâce à l'achat de véhicules moins onéreux.

Ce programme, qui vise à remplacer les véhicules que la Collectivité loue à différents prestataires par des véhicules dont elle fait l'acquisition, contribuera à la réduction des frais de fonctionnement et permettra d'améliorer l'efficacité des services par la mise à disposition de matériel neuf et adapté aux besoins.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ADOPTER le programme 2018 d'acquisition de véhicules suivants :

Nature	Quantité	Prix unitaire HT	Prix global HT
Citadine	9	10 000 €	90 000 €
Citadine commerciale	12	12 000 €	144 000 €
Multispace	3	22 000 €	66 000 €
Utilitaire léger	22	15 000 €	330 000 €
Utilitaire avec ventilation	2	15 500 €	31 000 €
		Total	661 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter la participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 40 % du montant, selon le plan de financement suivant :

Collectivités	Taux	Montant HT
Ville d'Ajaccio	60 %	396 600 €
Collectivité de Corse	40 %	264 400 €
Ensemble	100 %	661 000 €

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 novembre 2018 ;

ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés

le programme 2018 d'acquisition de véhicules suivants :

Nature	Quantité	Prix unitaire HT	Prix global HT
Citadine	9	10 000 €	90 000 €
Citadine commerciale	12	12 000 €	144 000 €
Multispace	3	22 000 €	66 000 €
Utilitaire léger	22	15 000 €	330 000 €
Utilitaire avec ventilation	2	15 500 €	31 000 €
		Total	661 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 40 % du montant, selon le plan de financement suivant :

Collectivités	Taux	Montant HT
Ville d' Ajaccio	60 %	396 600 €
Collectivité de Corse	40 %	264 400 €
Ensemble	100 %	661 000 €

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

